



**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A
LA REDEVANCE DE LIAISON FIBRE OPTIQUE
NECESSAIRE AU DEPORT DES IMAGES DE
VIDEOPROTECTION VERS LA POLICE NATIONALE**

Etablie entre

La Ville d'Elbeuf-sur-Seine, représentée par son Maire Monsieur Djoudé MERABET, autorisé à signer les présentes par délibération du Conseil Municipal en date du xxxxxxxx 2025 d'une part,

La Ville de Saint Pierre-lès-Elbeuf, représentée par sa Maire Madame Nadia MEZRAR, autorisée à signer les présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2025, d'autre part,

Et

La Ville de Caudebec-lès-Elbeuf, représentée par son Maire Monsieur Laurent BONNATERRE, autorisé à signer les présentes par délibération du Conseil Municipal en date du xxxxxxxxxx 2025, d'autre part,

Vu l'accord entre la Ville d'Elbeuf-sur-Seine, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf de conclure une convention de participation financière à la redevance de liaison fibre optique nécessaire au déport des images de vidéoprotection vers la Police Nationale,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er - Objet de la convention

D'un commun accord entre la Ville d'Elbeuf-sur-Seine, la Ville de Saint Pierre les Elbeuf et la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf, il est prévu, pour répondre à un besoin en matière de sécurité, d'effectuer un déport des images de la vidéoprotection urbaine des trois communes vers le Centre d'Information et de Commandement (CIC) de l'Hôtel de Police de Brisout de Barneville, situé à Rouen.

Compte-tenu de l'éloignement de l'Hôtel de Police (plus de 30kms via le trajet empruntable), et de la proximité entre elles des deux villes, les communes ont pris la décision de mutualiser la liaison entre la commune la plus proche (soit Caudebec-lès-Elbeuf) et l'Hôtel de Police, et de financer conjointement, à part égale, la redevance annuelle dû pour la maintenance de celle-ci.

Il est expressément convenu que cette convention ne concerne pas la redevance due au titre de la liaison entre la Mairie d'Elbeuf-sur-Seine et la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, et la liaison entre la Mairie de Saint Pierre les Elbeuf et la Mairie de Caudebec les Elbeuf qui seront à la charge respectivement de la ville d'Elbeuf-sur-Seine, et de Saint Pierre les Elbeuf.

Ces liaisons sont effectuées via le réseau de fibre optique, sécurisé, administré et dédié (utilisation de brins de fibre optique uniquement pour cet usage) de la Métropole Rouen Normandie, via une convention avec la Régie Haut Débit, que chaque ville devra signer pour la partie concernée.

La présente convention a pour objet de déterminer le montant et les modalités de versement, par la Ville d'Elbeuf-sur-Seine, et la Ville de Saint Pierre les Elbeuf de leurs participations financières à la redevance qui sera payée par la ville de Caudebec-lès-Elbeuf à la Régie Haut Débit de la Métropole Rouen Normandie.

Article 2 - Engagements de la Ville d'Elbeuf-sur-Seine

La Ville d'Elbeuf-sur-Seine s'engage à contribuer financièrement, à hauteur de 33.33%, à la redevance annuelle de maintenance concernant la liaison entre la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf et l'hôtel de police nationale de Rouen, situé rue Brisout de Barneville. Au regard du coût de redevance de maintenance annuelle fixe par la Régie Haut Débit de la Métropole Rouen Normandie, soit 0,19 € par mètre linéaire, et de la distance considérée, soit 34 900 mètres linéaires, la participation financière annuelle de la Ville d'Elbeuf-sur-Seine s'élève à la somme de :

2 210.33 euros hors taxes, représentant 33.33 % du montant annuel de la redevance de maintenance estimé à 6 631 € hors taxes (soit 0,19 € x 34 900 m).

Article 3 - Engagements de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf s'engage à contribuer financièrement, à hauteur de 33.33%, à la redevance annuelle de maintenance concernant la liaison entre la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf et l'hôtel de police nationale de Rouen, situé rue Brisout de Barneville. Au regard du coût de redevance de maintenance annuelle fixé par la Régie Haut Débit de la Métropole Rouen Normandie, soit 0,19 € par mètre linéaire, et de la distance considérée, soit 34 900 mètres linéaires, la participation financière annuelle de la Ville de Saint Pierre les Elbeuf s'élève à la somme de :

2 210.33 euros hors taxes, représentant 33.33 % du montant annuel de la redevance de maintenance estimé à 6 631 € hors taxes (soit 0,19 € x 34 900 m).

Article 3 - Engagements de la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf

La Ville de Caudebec-lès-Elbeuf s'engage à autoriser le raccordement d'une liaison fibre optique sécurisée et dédiée à cet usage entre les Mairies d'Elbeuf-sur-Seine, de Saint Pierre les Elbeuf et la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf et à effectuer les démarches et modalités pour le raccordement vers l'hôtel de Police Nationale de Rouen.

La ville de Caudebec-lès-Elbeuf s'engage également à ne pas raccorder ses propres équipements aux fins d'un accès aux images transmises par la ville d'Elbeuf-sur-Seine et la Ville de Saint Pierre les Elbeuf.

Article 4 - Modalités de versement de la participation

Les Villes d'Elbeuf-sur-Seine et de Saint-Pierre-lès-Elbeuf s'engagent à verser à la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf la participation financière dans un délai de 30 jours maximum suivant la date de réception par la Ville d'Elbeuf-sur-Seine et la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf de la demande de versement émise par la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf, chaque année, à la date anniversaire du versement de la redevance de maintenance.

Article 5 - Information et communication

Les parties s'engagent à se transmettre tout support et à s'informer de toute communication relative à cette convention.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties, et prendra fin à l'issue de la convention établie entre la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf et la Régie Haut Débit de la Métropole Rouen Normandie.

Fait à, le
En trois exemplaires

Le Maire d'Elbeuf-sur-Seine
Djoudé MERABET

La Maire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf
Nadia MEZRAR

Le Maire de Caudebec-lès-Elbeuf
Laurent BONNATERRE